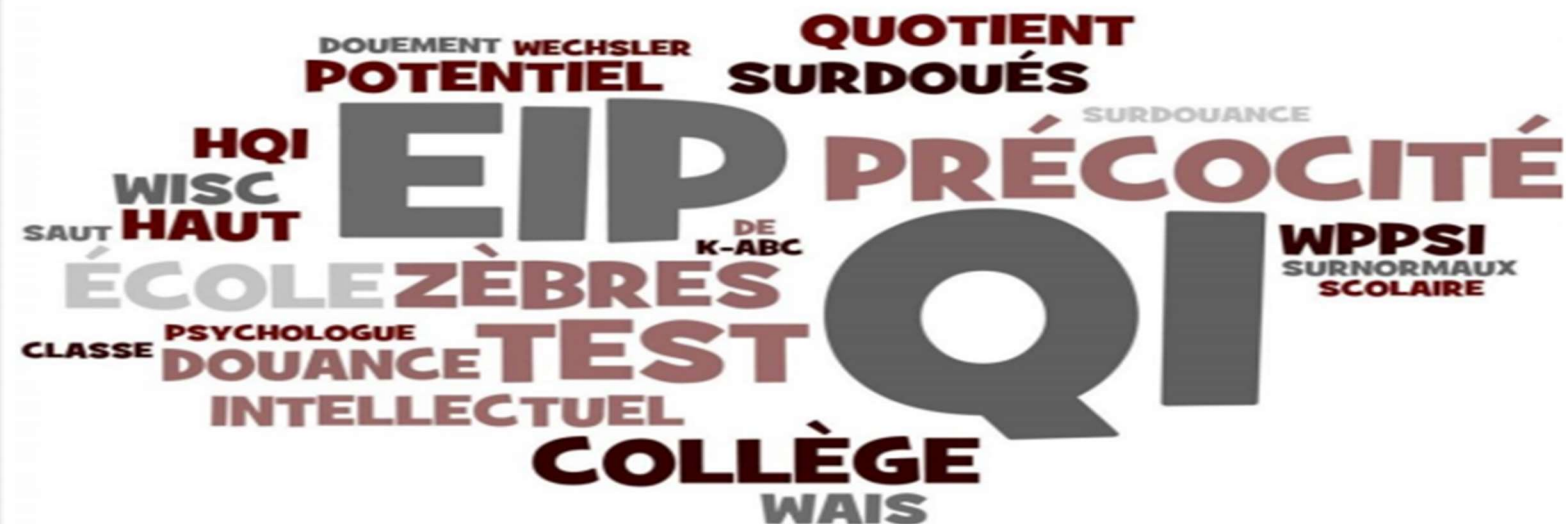


# DISPOSITIF D'AIDE AUX ENFANTS A HAUT POTENTIEL AU COLLEGE J-B DE LA QUINTINYE



Chers Parents,

Depuis un an, l'idée d'aider les enfants intellectuellement précoces s'est concrétisée. Grâce aux conseils et à l'expérience de notre nouveau chef d'établissement, M BONNET, nous structurons cette aide de façon plus formelle.

Certaines actions restent inchangées puisqu'elles se sont avérées utiles :

A savoir :

- 1 - Un entretien de début d'année avec Mme Byramjee.  
C'est un 1<sup>er</sup> contact pour les enfants qui ne la connaissent pas encore.
- 2 - Une réunion d'information courant octobre pour les parents.
- 3 - Des permanences en salle B6, avec Mme Byramjee  
Celles-ci permettent :
  - des échanges et une écoute dans un endroit calme et protégé.
  - de jouer à des jeux de société pour :
    - \* *Créer un lien* de confiance avec l'adulte encadrant,
    - \* *Favoriser la socialisation* et la rencontre avec d'autres enfants.

- \* *Avoir un lieu de médiation* (entre eux et/ou avec les membres de l'équipe pédagogique et/ou avec les membres de la vie scolaire)
- de faire un suivi et d'évaluer les changements dans leur attitude.

Certains enfants seront invités de façon régulière, à la demande d'un professeur ou de la vie scolaire, d'autres viennent librement lorsqu'ils en ressentent le besoin.

**En semaine A :** le mardi de 11h40 à 13h50 .  
**En semaine B :** le mardi de 12h40 à 13h50 .  
et le lundi de 11h40 à 12h50.

**4** - La mise en place d'une collaboration étroite des familles avec Mme Byramjee.

**5** - L'appui, l'aide d'un parent référent : Mme Cécile Daury, conseiller, informant, mais aussi organisant des « cafés-parents » et des moments plus conviviaux à l'extérieur de l'établissement.

Cette année, nous voulons aller plus loin, en formalisant et en adoptant les actions suivantes :

**1**- La proposition d'une réunion pédagogique, pour chaque enfant, en début d'année, permettant ainsi d'informer l'ensemble des protagonistes.

**2** - L'élaboration d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) en collaboration avec l'enfant et sa famille, réévalué régulièrement et adapté en cours d'année en fonction des besoins de votre l'enfant.

**3** - Une formation continue pour les enseignants et adultes du collège, touchés par la problématique.

**4** - Une plus grande collaboration avec :

- l'assistante sociale du collège, Mme LEXA,
- la conseillère pédagogique d'éducation, Mme LECCELLIER-CHAREYRE,
- l'infirmière du collège, Mme JAILLON,
- notre nouvelle psychologue conseillère d'orientation, Mme MORET.

**5** - La mise en place d'une fiche de suivi pour chaque élève, permettant ainsi une continuité d'action pendant la scolarité au collège, et pouvant être remise, avec votre accord, au lycée d'affectation en fin de cycle. Elle précisera les aménagements ayant été mis en place dans l'établissement.

**6** ,- L'organisation d'ateliers sur la connaissance de soi par Mme MARQUEZ (intervenue sur la gestion des émotions auprès des élèves volontaires l'an passé)

**Important :**

L'Éducation Nationale ne peut prendre en compte la précocité intellectuelle d'un enfant que si elle a été diagnostiquée en amont.

A défaut, et si des doutes existent, il est possible de prendre rendez-vous avec la psychologue-conseillère d'orientation, qui orientera les familles dans leur démarche pour effectuer une évaluation.

Une fois le collègue informé de la précocité de votre enfant, il sera plus facile de faire appel au médecin scolaire, le Dr JAUMOUILLE, pour la mise en place d'un éventuel PAP (plan d'accompagnement personnalisé), s'il s'avère que des troubles associés ont été détectés. Surtout, cela facilitera la prise en compte des particularités de votre enfant pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.

En souhaitant à tous vos enfants, une année sereine et synonyme de réussite,  
Bien cordialement

Mme Jane Byramjee